

Direction de la Citoyenneté, du suivi
juridique et des marchés publics

Dossier suivi par

Mme Dominique HAUDIQUET

Responsable du service conseil municipal

☎ 02 47 88 11 02

Courriel : conseil municipal @fondettes.fr

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2014

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

L'an deux mille quatorze, le jeudi 18 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Philippe LACROIX, Yanne BENOIST, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

Représentés par pouvoir : Anne JUILLET a donné pouvoir à Mathilde COLLIN, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Anne MONNEAU a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Benoît SAVARY, Camille LECUIT a donné pouvoir à Laétitia DAVID, Luce TROUBAT a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER,

Absent excusé : Jacques SAURET

Secrétaires de séance : Philippe LACROIX et Jean-Maurice GUEIT

Session ordinaire

Hôtel de ville

35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes

☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr

www.fondettes.fr

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT (*) Estimation
19/12/14	109	Finances - Marché pour la fourniture et la mise en place de 3 modules "skatables" avec la société Sarl HURRICANE de Lunel	11 210,78 €
27/11/14	111	Techniques - Prestation avec VÉOLIA Eau pour l'alimentation en eau potable du terrain d'accueil des gens du voyage au lieu-dit La Prairie d'Islate * estimation semestrielle (base 60 m3)	176,18 €*
28/11/14	112	Finances - Marché pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la société TSIGANE HABITAT de Tours	39 594 €

1. Fonds de concours à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un contrat de performance énergétique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus d'un montant de 590 € au titre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un contrat de performance énergétique. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

2. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s) Plus l'attribution d'un fonds de concours de 17 400 € destiné au financement du fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage située au lieu-dit La Prairie d'Islate. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer toutes pièces en application de la présente délibération.

3. Actualisation des conditions d'occupation des ateliers relais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser les conditions d'occupation des ateliers relais situés dans la zone d'activités de la Haute Limougière :

CONDITIONS DE LOCATION DES ATELIERS RELAIS SITUÉS DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA HAUTE LIMOUGIÈRE	
Type de bail	Bail dérogatoire de 35 mois avec, à l'issue la possibilité d'un bail commercial de 3, 6 ou 9 ans
Montant de la caution pour les nouveaux locataires	1 mois de loyer H.T.
Montant du loyer à l'entrée dans les lieux	55 € H.T. le m ² par an (avec une revalorisation à la date anniversaire en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux)
Frais notariés	A la charge du preneur
Encaissement du loyer	Payable mensuellement d'avance à la Trésorerie

Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer l'ensemble des baux de location à intervenir ainsi que tout document en exécution de la présente délibération. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe commerces. Ces dispositions entreront en vigueur dès l'accomplissement des formalités administratives relevant de la présente délibération.

4. Décision modificative n°4 sur le budget général 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°4 sur le budget général 2014. Après la décision modificative, le montant du budget 2014 s'élève à 12 428 570,00 € en section de fonctionnement et à 10 692 271,93 € en section d'investissement, soit un montant total de 23 120 841,93 €.

5. Décision modificative n°1 sur le budget annexe commerces 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget annexe commerces 2014. Après la décision modificative, le montant du budget annexe commerces 2014 s'élève à 148 000,00 € en section de fonctionnement et à 117 250,00 € en section d'investissement, soit un montant total de 265 250,00 €.

6. Marché de réhabilitation du gymnase du Moulin à Vent - 2ème phase de travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer le marché de réhabilitation et d'aménagement du gymnase du Moulin à Vent (2ème phase de travaux) avec les entreprises attributaires pour un montant total de

Les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme et les crédits de paiements votés par le Conseil municipal.

La première phase de travaux d'extension du gymnase du Moulin à Vent est achevée. Le présent marché a pour objet la deuxième phase des travaux, qui comprend une seule tranche : réhabilitation du bâtiment existant avec l'aménagement de deux vestiaires, de deux club-house (basket et tennis), de sanitaires, d'installations de chauffage et de ventilation, création d'une buvette et aménagements des abords.

7. Dossier éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour la réalisation des travaux du gymnase du Moulin à Vent - 2ème tranche au taux le plus élevé possible. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en exécution de la présente délibération.

2ème TRANCHE DE TRAVAUX AU GYMNASSE DU MOULIN A VENT ESTIMATION DES RECETTES ATTENDUES (HT)	
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	75 000 €
Participation Conseil Régional	109 000 €
Participation Conseil Général	74 092 €
Fonds propres et emprunt	421 558 €
TOTAL	679 650 €

8. Création d'un comité de pilotage pour le suivi de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer le comité de pilotage chargé du suivi du fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV), sont désignés les membres suivants :

- le Maire et son Adjoint
- Jean-Maurice GUEIT et Nicole BELLANGER pour le groupe de la majorité
- Philippe LACROIX titulaire, Yanne BENOIST suppléante pour le groupe Réuni(e)s pour Fondettes
- Gérard GARRIDO titulaire, Christine RENIER, suppléante, pour le groupe Agir pour Fondettes
- le directeur général des services, le directeur des services techniques, le directeur du service en charge du dossier
- le responsable des relations avec le gestionnaire
- le responsable désigné par le gestionnaire

Missions du comité

Le comité de pilotage aura pour objectif d'analyser le fonctionnement de l'AAGV, de recenser les dysfonctionnements et les événements particuliers, et de proposer toutes dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

9. Règlement de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur de fonctionnement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à la Prairie d'Islate. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le règlement et tout document en application de la présente délibération.

10. Transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement "Les Aubuis II"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer dans le domaine communal les équipements communs du lotissement "Les Aubuis II" comprenant les espaces verts, les réseaux d'eaux pluviales et d'électricité et la voirie cadastrés BC n°182, d'une superficie totale de 10 614 m², moyennant un euro symbolique. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter ;

La parcelle cadastrée BC n° 182 sera classée dans le domaine public communal conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

La présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la commune, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

11. Règlement de fonctionnement de La Grange des Dîmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement de fonctionnement de la salle de spectacle de "La Grange des Dîmes". La Grange des Dîmes a une vocation culturelle. La salle est réservée notamment à la réalisation de spectacles, de concerts, d'expositions, de conférences, de pièces de théâtre, de réunions relatives au patrimoine de la Commune. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération.

12. Convention de mise à disposition de locaux avec l'ESPE Tours-Fondettes pour les activités des élèves de l'école de la Guignière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention de mise à disposition de locaux avec l'ESPE Tours-Fondettes (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Académie d'Orléans-Tours pour la pratique des activités sportives et pour les temps périscolaires des élèves de l'école de la Guignière. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération.

13. Convention de mise à disposition de locaux avec l'ESPE Tours-Fondettes pour la restauration des élèves de l'école de la Guignière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention de mise à disposition de locaux avec l'ESPE Tours-Fondettes (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Académie d'Orléans-Tours pour déterminer les conditions de restauration de certains élèves de l'école de la Guignière et les conditions financières du service. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération.

14. Convention de coopération entre la Ville et Pôle Emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de coopération avec Pôle Emploi représenté par son Directeur à Saint-Cyr-sur-Loire (domiciliation du siège social 1, avenue du docteur Gley, 75987 Paris cedex). La Commune de Fondettes et Pôle Emploi sont partenaires pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et d'apporter une aide au recrutement des entreprises de la commune. La présente remplace la délibération adoptée par délibération du 25 mars 2013.

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention à intervenir d'une durée d'un an, ainsi que tout avenant de modification ou de renouvellement jusqu'à trois ans. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, signer la convention spécifique d'accès à la banque de données OPUS.

15. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 contre, décide de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. L'Assemblée décide d'instituer un paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel et décide le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la Collectivité.

Sont désignés : Cédric de OLIVEIRA, Jean-Paul LAUNAY, Catherine PARDILLOS et Nicole BELLANGER en tant que délégués titulaires et Dominique SARDOU, François PILLOT, Camille LECUIT et Virginie AUBRIOT-VERRYDEN en tant que délégués suppléants.

16. Convention de mise à disposition d'un agent communal du service bâtiment au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent du service bâtiment de la Ville au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes pour un quota d'heures estimé à 216 h sur la période 2014-2015. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention de mise à disposition qui s'achèvera le 31 décembre 2015.

17. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur la modification des statuts du SICALA 37, suite à son changement de périmètre consécutif à l'adhésion de la nouvelle Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire, qui adhère en lieu et place de 13 communes.

18. Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2013. Un exemplaire du rapport est mis à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la Ville et à la mairie de Fondettes aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

19. Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport annuel du service public de l'assainissement pour l'exercice 2013. Un exemplaire du rapport est mis à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la Ville et à la mairie de Fondettes aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

20 Rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'exercice 2013. Un exemplaire du rapport est mis à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la Ville et à la mairie de Fondettes aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Fait à Fondettes, le 19 décembre 2014

**Le Maire de Fondettes,
Cédric de OLIVEIRA**